



**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

*Trente-deuxième réunion du Comité d'experts*

Réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Abidjan (Côte d'Ivoire)  
21-24 mars 2013



**COMMISSION DE L'UNION  
AFRICAINNE**

*Huitième réunion du Comité d'experts*



Distr. générale

E/ECA/COE/32/15  
AU/CAMEF/EXP/15(VIII)  
15 mars 2013

Français  
Original : anglais

## **PROJET RÉVISÉ DE CADRE STRATÉGIQUE POUR LA PÉRIODE 2014-2015**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN AFRIQUE PROGRAMME 15**



## Table des matières

Orientation générale.....	1
Sous-programme 1 : Politique macroéconomique.....	9
Sous-programme 2 : Intégration régionale et commerce.....	11
Sous-programme 3 : Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l’Afrique ...	14
Sous-programme 4 : Statistiques .....	16
Sous-programme 5 : Renforcement des capacités .....	18
Sous-programme 6 : Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement .....	20
Sous-programme 7 : Activités sous-régionales de développement .....	22
Composante 1 : activités sous-régionales en Afrique du Nord.....	22
Composante 2 : bureau sous-régional pour l’Afrique de l’Ouest .....	23
Composante 3 : bureau sous-régional pour l’Afrique centrale .....	25
Composante 4 : bureau sous-régional pour l’Afrique de l’Est .....	27
Composante 5 : activités sous-régionales en Afrique australe.....	28
Sous-programme 8 : Planification et administration du développement.....	30
Sous-programme 9 : Politique de développement social.....	32
Résolutions de l’Assemblée générale .....	34



## **Révisions proposées au programme 15 du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015**

### **Développement économique et social en Afrique**

#### **Orientation générale**

15.1. Depuis l'adoption du cadre stratégique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour l'exercice biennal 2014-2015 par le Comité du programme et de la coordination en juin 2012, plusieurs faits importants survenus aux niveaux régional et mondial ont appelé une révision du plan-programme de la CEA et du budget-programme qui y est associé, afin de permettre à la Commission de réagir efficacement à ces nouvelles situations. Au premier rang de celles-ci figurent les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et les consultations sur le programme de développement pour l'après-2015. Au niveau régional, l'effet combiné du changement de direction à la tête de la Commission de l'Union africaine et des perspectives d'émergence de l'Afrique a placé la CEA face à une réalité nouvelle et à la nécessité d'un repositionnement et d'un recalibrage pour répondre à l'évolution des besoins et exigences de ses États membres dans un environnement mondial en mutation. Aussi ce projet révisé incorpore-t-il les principaux résultats de l'examen et des consultations auxquels la nouvelle direction de la CEA s'est livrée pour se doter d'une orientation stratégique et d'une structure programmatique renouvelées à même de répondre aux nouvelles priorités de ses États membres. Le mandat d'effectuer ces changements a été confirmé récemment par la résolution adoptée à la quarante-sixième session de la Commission tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 25 et 26 mars dans le cadre de la sixième réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Il procède de la décision Assembly/AU/Dec.450 (XX) adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingtième session ordinaire de janvier 2013, par laquelle la Conférence a entériné le recentrage stratégique de l'action de la CEA sur le projet de transformation de l'Afrique et invité le Secrétaire général de l'ONU à soutenir l'intensification des efforts de la CEA pour répondre aux priorités de l'Afrique.

15.2. Le programme relève de la responsabilité de la CEA.

15.3. Le programme a pour objectif général d'aider les pays africains à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes favorisant une croissance économique durable et un développement inclusif, en mettant notamment l'accent sur l'accélération de la transformation structurelle, conformément aux priorités énoncées dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et ceux fixés par des accords internationaux et par de grandes conférences des Nations Unies depuis 1992.

15.4. Le programme trouve son fondement dans la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social portant création de la CEA, mandat qui s'est trouvé complété par un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que par les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX), 809 (XXXI) et 844 (XXXIX) de la Commission. Celle-ci s'est vu confier d'autres responsabilités par l'Union africaine, par les conclusions et décisions issues de grandes conférences et réunions au sommet internationales, dont le Sommet mondial de 2005 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), et par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le programme prend également en compte les commentaires et opinions que le Comité des programmes et de la coordination a formulés sur le cadre stratégique de la CEA pour la période 2014-2015.

15.5. L'Afrique a remarquablement progressé sur la voie du développement économique et social ces dernières années. Pendant les huit années qui ont précédé la crise financière et économique, le PIB réel y a cru constamment de 5 % par an en moyenne, ce qui en a fait une des régions du monde à plus forte croissance. La reprise rapide et relativement forte avec laquelle le continent a répondu à la crise financière et les progrès enregistrés sur le terrain social et politique sont les sources d'un nouvel optimisme à l'égard des perspectives et possibilités de l'Afrique. Il est permis d'espérer que la vigueur des taux de croissance se traduira par des emplois, des revenus et des gains irréversibles en matière de développement humain, que la richesse immense de l'Afrique servira à favoriser une croissance équitable et inclusive et à créer des possibilités pour tous, et que la transformation économique et le progrès social entraîneront, avec une classe moyenne croissante et plus exigeante vis-à-vis de ses dirigeants et prestataires de services, de nouveau progrès dans les domaines de la gouvernance démocratique et de la responsabilisation.

15.6. Des progrès réels ont donc été enregistrés, et ce sont des perspectives uniques de croissance soutenue, de prospérité partagée et de pauvreté réduite qui s'offrent à présent à l'Afrique. Mais il reste des défis de taille que le continent va devoir relever d'urgence s'il veut réaliser la transformation structurelle et la diversification dont il a tant besoin, et faire en sorte que sa forte croissance conduise à une véritable réduction de la pauvreté : il lui faudra s'assurer une croissance plus forte, soutenue et équitable, investir dans le développement humain, notamment en élargissant l'accès à l'éducation, aux services de santé et aux infrastructures, créer des emplois, favoriser l'agriculture et la sécurité alimentaire, accélérer l'intégration régionale, promouvoir le commerce, y compris le commerce intra-africain, et renforcer la capacité des États et des institutions d'améliorer leur gestion économique. La réalisation de l'égalité des sexes et le renforcement des capacités statistiques nationales doivent également rester des priorités absolues. Enfin, pour progresser dans ces domaines, l'Afrique devra relever le défi intersectoriel décisif que représente la mobilisation des ressources.

15.7. L'Afrique progresse de façon constante vers les objectifs convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'éducation primaire pour tous (Objectif 2) et la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (Objectif 3) sont en bonne voie de réalisation. Le taux d'inscription dans les écoles primaires est passé de 64 % en 2000 à 87 % en 2010. À travers l'Afrique, les femmes sont plus autonomes, les filles sont plus nombreuses à suivre un enseignement primaire et secondaire, et plus de femmes occupent des postes de pouvoir politique. Même si la plupart des pays africains ne rempliront sans doute pas les exigences fixées par les OMD en matière de santé, la progression dans ce domaine a gagné en vitesse au cours des dernières années. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé de près de 40 % entre 1990 et 2011. Le taux de prévalence du VIH/sida est passé de 5,9 à 4,9 % pendant la période allant de 2001 à 2011. Le taux de mortalité maternelle s'est réduit de 42 % entre 1990 et 2010. Également en régression, le taux de pauvreté est descendu pour la première fois sous les 50 % en 2008 (à 47,5 %), année qui a également vu baisser pour la première fois le nombre absolu de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les taux de croissance accrus, soutenus dans une large mesure par les exportations de pétrole et de produits primaires, ont joué leur rôle dans le déclin de la pauvreté. Alors qu'approche l'échéance de 2015, il y a beaucoup à faire pour accélérer la progression vers la réalisation des OMD et pour minimiser les inégalités d'accès aux services vitaux sans compromettre la qualité de ceux-ci. Le programme de l'après-2015 doit imprimer une orientation durable et inclusive au modèle de développement pour l'Afrique, la grande priorité étant l'adoption d'un programme de transformation axé sur une croissance durable et inclusive, soutenu par le développement humain, l'adaptation technologique et l'innovation, et facilité par un environnement interne et mondial favorable.

15.8. Le continent a par conséquent pour défi primordial de maintenir les tendances positives actuelles pour alimenter une croissance et un développement inclusifs et généralisés porteurs de transformation structurelle. Ces tendances ne pourront être maintenues que dans un environnement international

favorable susceptible de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, notamment au regard des changements climatiques, du commerce international et des instances et processus décisionnels mondiaux de premier plan où un poids plus grand devrait être accordé au continent.

15.9. Conformément à son mandat et compte tenu des services de plus en plus nombreux que les États membres attendent d'elle, la CEA a entrepris de se repositionner et de recentrer ses programmes pour qu'ils soient mieux adaptés aux besoins d'une Afrique en transformation. À l'issue de consultations étendues avec un large éventail de parties prenantes, parmi lesquelles des responsables politiques de haut rang au sein des États membres, la Commission a procédé à un examen interne complet de son programme de travail et de ses priorités, lequel a débouché sur une réorientation stratégique de son action, se traduisant par la modification de ses programmes, de sa structure organisationnelle, de sa gestion et de ses procédures administratives. Tel qu'il est proposé, le programme général de travail de la CEA s'articule autour des neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires suivants, qui correspondent aux grandes priorités des États membres telles qu'elles ressortent du programme du NEPAD : politique macroéconomique ; intégration régionale et commerce ; innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique ; statistiques ; renforcement des capacités ; problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement ; activités sous-régionales de développement ; planification et administration du développement ; politique de développement social.

15.10. Ces neuf sous-programmes, qui résultent du remaniement des sous-programmes précédemment proposés, sont conçus pour permettre à la CEA de se spécialiser et de concentrer ses efforts dans des domaines du développement économique et social pour laquelle elle est la plus qualifiée. De par cette spécialisation, les activités de la Commission ne feront pas double emploi avec celles qui sont plus avantageusement menées ailleurs, notamment dans le cadre de l'Union africaine ou des institutions spécialisées des Nations Unies. Un autre aspect important de la nouvelle configuration est le regroupement des questions en fonction de leur contribution potentielle à l'intégration régionale. La nouvelle orientation stratégique veillera également à ce qu'une importance suffisante soit accordée au soutien dont les pays africains ont besoin pour combler leurs lacunes en matière de planification, de statistiques et de négociation des contrats, ainsi que pour s'adapter aux mégatendances actuelles que sont notamment l'urbanisation, la nouvelle donne démographique et les difficultés liées au respect de l'environnement. Dans ces perspectives, il sera nécessaire de mettre davantage l'accent sur le développement social, conformément au mandat originel de la CEA, tout en évitant le chevauchement avec les programmes sociaux des institutions spécialisées.

15.11. Le sous-programme relatif à la politique macroéconomique concentrera par conséquent ses activités sur la recherche et les travaux normatifs destinés à aider les États membres africains à transformer leurs économies pour passer du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. Le sous-programme se consacrera également à des travaux de recherche appliquée dont les résultats serviront à équiper les États membres de politiques macroéconomiques propres à susciter une croissance forte et durable, à créer de l'emploi et à réduire la pauvreté. Pour recentrer l'action de la CEA tout en évitant les doubles emplois et en exploitant les avantages spécifiques de la Commission, le sous-programme portera également sur la gouvernance, mais sous son seul aspect économique, la gouvernance politique étant exclue. L'inclusion de ce thème, qui relevait précédemment du sous-programme 3, permettra à la CEA de tirer parti des atouts particuliers dont elle dispose pour aborder des aspects de la gouvernance économique tels que la négociation des contrats des industries extractives, la réglementation des marchés et la prévention de la recherche de rentes.

15.12. Le sous-programme relatif à l'intégration régionale et au commerce mettra l'accent sur le rôle central que doit jouer l'intégration régionale dans le développement africain. Il favorisera dans cette optique la prise en compte des liens qui existent entre le commerce, l'industrie, l'agriculture, la gestion des terres, l'infrastructure et l'investissement et aidera les pays africains à stimuler le commerce intra-

africain et à prendre une part réelle dans le commerce international. La priorité du sous-programme sera par conséquent de mener des travaux de recherche analytique dans les domaines suivants : industrialisation et infrastructure, investissement, sécurité alimentaire, agriculture et gestion des terres, et commerce. Ces travaux porteront principalement sur le recours aux approches régionales pour faire face aux difficultés qui existent dans ces domaines, avec pour but de promouvoir l'intégration régionale en tant que stratégie de développement économique. À cet égard, le Plan d'Action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, l'Initiative pour le développement accéléré de l'agrobusiness et des agro-industries, le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine guideront les travaux de recherche auxquels le sous-programme se livrera pour répondre à la question de savoir comment les pays africains pourraient transformer leurs économies à l'effet de passer du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire.

15.13. Le sous-programme relatif aux innovations, aux technologies et à la gestion des ressources naturelles a pour objectif d'effectuer des travaux de recherche et d'analyse quant à l'utilisation des innovations et des systèmes technologiques comme moteur de la croissance économique. Le sous-programme continuera en outre d'apporter son appui à l'exécution des stratégies qui, tout en tenant compte de la problématique hommes-femmes, visent à créer et soutenir une économie numérique en Afrique et à y aménager des conditions propices à une économie du savoir. Pour ce faire, il mènera des recherches fondées sur l'analyse des faits pour aider les pays africains à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques et stratégies dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et dans le domaine de la science et la technologie. Dans le cadre des priorités du NEPAD, le sous-programme favorisera l'incorporation de la technologie et des innovations dans les politiques et stratégies de développement nationales et sous-régionales. Elle travaillera en étroite collaboration avec d'autres sous-programmes, en particulier le sous-programme 1, pour mettre en œuvre les conclusions du sommet Rio+20, sous les aspects suivants : l'assistance aux pays dans l'établissement de leurs objectifs de développement durable ;le financement du développement durable en Afrique ;la mise au point, le transfert et le déploiement des technologies ;le renforcement des capacités et des institutions dans l'optique d'un développement durable en Afrique. Un nouvel accent sera mis sur les questions et les liens intersectoriels. Conformément au rôle confié aux commissions régionales par le sommet Rio+20, ce sous-programme veillera systématiquement, en étroite collaboration avec les autres sous-programmes, à renforcer l'intégration dans le programme de travail de la CEA des trois dimensions du développement durable. Outre cette action principale, la Réunion régionale africaine d'application, repère biennal du développement durable, sera érigée au rang de forum politique régional de haut niveau qui portera sur des questions dont devront être examinés conjointement les aspects économiques, sociaux et environnementaux, et qui sera l'occasion d'un dialogue de politique générale, à l'échelle de la région, entre décideurs, d'une part, et acteurs de ces trois domaines, de l'autre. Enfin, le sous-programme s'attachera aussi à mener des travaux de recherche et d'analyse relatifs au développement des ressources minérales et à l'économie verte, et il renforcera la capacité des pays africains de participer plus efficacement aux négociations internationales sur le climat.

15.14. Le sous-programme relatif aux statistiques à été renforcé pour accroître la capacité des pays africains d'élaborer des politiques saines fondées sur les faits. Il sera fait un plus grand usage de la technologie moderne pour collecter, synthétiser et exploiter des statistiques qui seront comparables, harmonisées et de qualité, et ce, à deux fins principales : assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs de développement établis, dont ceux convenus au niveau international comme les OMD, et favoriser l'intégration régionale, notamment par l'harmonisation, conformément aux méthodologies internationales, des méthodes employées pour les recensements, les enquêtes, la comptabilité nationale, les classifications économiques et les indicateurs de développement. Aussi le sous-programme apportera-t-il un appui plus grand aux efforts déployés par les pays africains pour renforcer leurs activités statistiques, notamment pour ce qui est d'effectuer des recensements et des

enquêtes et de mettre les données et informations résultantes à la disposition des utilisateurs dans les meilleurs délais. Une attention particulière sera accordée à la bonne utilisation des données administratives telles que l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques y afférentes, ces processus étant nécessaires pour obtenir des données et informations sexospécifiques, pour mettre en place des prestations de services fondées sur des données factuelles, et pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Le sous-programme maintiendra son rôle dans la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique, conçue par la Commission de l'Union africaine, et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. Afin d'améliorer la qualité des données statistiques, le sous-programme travaillera de près avec les bureaux nationaux de statistique à la mise en place de pratiques modernes de collecte des données, notamment à l'aide d'appareils portatifs ou d'autres outils et méthodes relevant des TIC.

15.15. Le sous-programme du renforcement des capacités jouera un rôle de premier plan pour veiller à ce que les conclusions importantes auxquelles aboutissent les travaux de recherche de la CEA soient utilisées pour renforcer la mise en œuvre des politiques aux niveaux national, sous-régional et continental. Pour ce faire, il se consacrera au renforcement de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et de l'Union africaine de concrétiser leurs priorités de développement. Contrairement au programme 9 de l'ONU, axé sur un plaidoyer en faveur de l'Appui des Nations Unies au NEPAD, ce sous-programme vise le renforcement des capacités dont doivent disposer l'Union africaine et ses organes, à savoir la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et les communautés économiques régionales, pour consolider et faire progresser le programme d'intégration continentale de l'Union africaine. La stratégie aura également pour priorité de renforcer la capacité des pays africains et de leurs organisations de développement d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et programmes qui doivent leur permettre de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international. En collaboration avec les bureaux sous-régionaux de la CEA, le sous-programme s'associera avec les communautés économiques régionales pour mener à bien des programmes et des activités pluriannuels. Il renforcera également l'appui qu'il apporte aux États membres dans le cadre de l'application du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en particulier pour ce qui est de mettre sur pied et de gérer des bases de données crédibles, et de soutenir l'Architecture africaine de la gouvernance.

15.16. Le travail de recherche et d'analyse mené par le sous-programme relatif à la problématique hommes-femmes et à la participation des femmes au développement portera avant tout sur l'inégalité et les écarts persistants entre les sexes, ainsi que sur les obstacles qui en résultent pour le développement en Afrique. Il se penchera également sur les barrières socioculturelles systémiques qui limitent la capacité des États membres d'imprimer à leurs lois, politiques et institutions les changements nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le sous-programme intensifiera son action visant à éliminer la violence contre les femmes et à aider les États membres à incorporer la parité hommes-femmes et le développement dans leurs programmes nationaux. Il y aura renforcement du partenariat avec le sous-programme relatif aux statistiques afin de permettre la collecte et la compilation de statistiques sexospécifiques servant à déterminer l'impact des programmes favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les activités du sous-programme porteront également sur les dimensions sexospécifiques du commerce et des changements climatiques.

15.17. Le sous-programme relatif aux activités sous-régionales de développement sera mené dans les cinq sous-régions de la CEA : Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest. Il s'attachera à renforcer la capacité des États membres d'élaborer au sein des sous-régions des plans et politiques fondés sur des données factuelles. Pour ce faire il produira et diffusera en temps utile des statistiques fiables qui serviront à la publication périodique de monographies par pays et à l'analyse des risques et, partant, à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions. Ce sous-

programme encouragera aussi la conception et le lancement d'initiatives sous-régionales de développement, et sera renforcé pour pouvoir se consacrer à la collecte de données, à l'établissement des profils de risque et des profils politiques des pays, ainsi qu'à des initiatives spéciales.

15.18. Le sous-programme relatif à la planification et à l'administration du développement sera au centre des activités de formation visant à améliorer la gestion du secteur public, en particulier pour ce qui est de l'élaboration, de l'analyse, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques économiques. Il servira également à améliorer et renforcer la vision nationale et la planification du développement au sein des États membres.

15.19. Le sous-programme relatif à la politique de développement social a été renforcé pour veiller à ce que le développement humain et certaines préoccupations liées notamment à l'emploi, la population, la protection sociale et la jeunesse soient incorporées dans les politiques et stratégies régionales et nationales. Aux activités du sous-programme dans ces domaines cruciaux viendra s'ajouter la promotion d'une meilleure compréhension de la prestation de services sociaux dans le contexte de la planification et de la gestion urbaines. Le sous-programme s'intéressera également aux sujets suivants : l'accélération de la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et des priorités dégagées par le sommet Rio+20 ; les mouvements de population – mouvements migratoires internes et internationaux, déplacements et redistributions – et leurs liens avec le développement économique et social ; les possibilités et défis de l'urbanisation.

15.20. Les modalités de mise en œuvre de ces sous-programmes feront intervenir plusieurs éléments : la recherche sur les politiques en vue de produire des connaissances, la sensibilisation et le travail de consensus, les services consultatifs et la coopération technique. La CEA fournira ces services en effectuant des analyses économiques et sociales et en établissant des rapports pour suivre les progrès accomplis par l'Afrique au regard des engagements qu'elle a pris aux niveaux mondial et régional, ainsi qu'en formulant des recommandations, des directives et des normes incitant la concertation sur les politiques, en organisant une concertation sur les politiques pour favoriser le consensus et l'adoption de positions régionales communes sur des questions importantes, et en assurant une assistance technique ainsi qu'un renforcement des capacités au moyen de services consultatifs et de formations pour la diffusion des meilleures pratiques. La Commission continuera de garantir la qualité et l'efficacité de ses services en renforçant ses procédures d'assurance de qualité.

15.21. Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre, le travail d'analyse et de recherche de la CEA se verra plus pointu à l'effet de produire des analyses plus axées sur les politiques et questions pertinentes, fournissant ainsi une bonne base à la concertation des États membres sur les politiques. Ces analyses se fonderont sur des statistiques fiables concernant les pays africains – une activité rénovée qui consistera à sélectionner et à rassembler les données primaires relatives aux indicateurs de tous les aspects de l'action de la CEA et de les mettre à la disposition des utilisateurs finaux sous la forme d'une nouvelle publication périodique des bureaux sous-régionaux dans laquelle seront présentés des profils de pays et des analyses de risque portant sur les aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux des pays africains.

15.22. Les occasions pour les pays de se concerter sur leurs politiques et d'échanger leurs expériences vont se faire plus nombreuses dans tous les sous-programmes. À cet égard, un des principaux objectifs sera de stimuler la concertation dans le cadre des Conférences des ministres ainsi que d'autres conférences et séminaires, et d'en extraire les bonnes pratiques à diffuser dans la région. En outre, de nouvelles activités suscitées par des questions mises à l'ordre du jour par de récentes conférences mondiales et régionales vont être menées dans des domaines tels que le développement et la gestion des

ressources naturelles, la promotion des énergies durables, la promotion des politiques d'économie verte, l'industrialisation et l'urbanisation.

15.23. Afin de répondre au renforcement du rôle des commissions régionales sous le régime de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, les activités relevant du développement des capacités et de l'assistance technique seront rationalisées et centrées sur les besoins et priorités des pays en développement les moins avancés, sans accès à la mer ou insulaires, de même que sur les besoins des pays sortant d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Une stratégie cohérente pour déterminer les besoins de ces pays et les activités propres à y répondre sera adoptée pour augmenter les chances de ces économies d'accéder au rang de pays à revenu intermédiaire. Les activités d'assistance technique seront déterminées par la demande, fondées sur les résultats et sujettes à évaluation. Elles seront disponibles aux pays pris séparément ou constitués en groupes. Une stratégie et un mécanisme améliorés de fixation des priorités de l'assistance technique sera mis en place pour l'exercice biennal 2014-2015.

15.24. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, la CEA s'appuiera sur ses avantages relatifs pour obtenir la participation de partenaires très divers, issus ou non du système des Nations Unies, afin que ses travaux puissent avoir le plus grand impact possible. Pour ce faire, elle continuera de prendre part aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des opérations dans les activités de développement de l'ONU, et de renforcer sa collaboration avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle continuera de s'appuyer sur ses partenaires habituels que sont l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales, mais aussi sur la société civile africaine et les organisations du secteur privé. En outre, la Commission collaborera plus étroitement avec l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, organe technique dont l'Union africaine s'est doté pour renforcer sa capacité d'exécuter ses programmes dans le contexte du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine mis en place par l'ONU. La coordination et la collaboration entre les organes des Nations Unies agissant en Afrique seront renforcées dans le cadre des réunions consultatives régionales de ces organismes qu'accueille la CEA en vue d'appuyer l'Union africaine et le programme du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. Elle travaillera aussi en collaboration étroite avec les autres commissions régionales pour mettre en place des initiatives conjointes en vue de renforcer la dimension régionale dans le développement mondial. Au niveau national, elle collaborera étroitement avec le réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies et tirera ainsi parti des atouts propres aux fonds et aux programmes à ce niveau.

15.25. Pour faire face à l'inégalité des sexes dans le développement, le plan-programme pour 2014-2015 met l'accent sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et stratégies de développement. À cet égard, la pleine application de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin restera une grande priorité. La CEA encouragera activement l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la conception, l'application, le contrôle et l'évaluation des politiques et programmes dans les sphères politique, économique et sociale. Une démarche soucieuse de l'égalité des sexes a été retenue dans les réalisations escomptées de tous les sous-programmes.

15.26. Au nombre des autres caractéristiques importantes de la restructuration figure le recentrage des activités des sous-programmes – pris individuellement et dans leur ensemble – afin d'assurer la cohérence et les complémentarités au sein du programme. La nouvelle structure est conçue pour favoriser la convergence et regrouper les questions ou priorités thématiques étroitement apparentées, en créant ainsi de meilleures synergies et en assurant une exécution efficace du programme. Dans le même ordre d'idées, le dispositif intergouvernemental en place sera revu pour veiller à ce que les organes subsidiaires correspondent aux nouvelles priorités et à la nouvelle structure. À cet égard, les mécanismes suivants de la Commission seront maintenus : la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique, et son Comité d'experts ; les comités

intergouvernementaux d'experts dans les bureaux sous-régionaux de la CEA ; le Comité du développement social ; le Comité « Femmes et développement » ; le Comité du développement durable ; le Comité de la coopération et de l'intégration régionales ; le Comité de la Commission africaine de statistique.

15.27. Tous les sous-programmes tiendront en outre des réunions moins nombreuses et plus productives, avec des objectifs plus précis et une réduction des résultats et activités qui ne sont que marginalement utiles. Les ateliers vont eux aussi être rationalisés. Ils seront animés par l'Institut africain de développement économique et de planification, ce qui permettra aux divisions importantes du siège de la CEA de se concentrer sur les travaux de recherche qui doivent informer les activités de renforcement des capacités. De même, le nombre de publications pour le nouvel exercice biennal sera sensiblement réduit : un certain nombre de publications et rapports périodiques seront abandonnés tandis que d'autres perdront leur périodicité. Cette réduction résulte également de la décision d'accroître le volume des informations diffusées au public par voie électronique, y compris par le truchement des réseaux sociaux, une mesure qui concerne toutes les publications de la Commission.

## Sous-programme 1 : Politique macroéconomique

**Objectifs de l'Organisation :** Promouvoir des politiques, stratégies et programmes pour une croissance et un développement économique durables

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des politiques économiques viables et des stratégies et plans de développement nationaux	a) Augmentation du nombre de pays qui utilisent les modèles de prévisions économiques de la CEA dans le cadre de la gestion macroéconomique et des plans de développement nationaux
b) Renforcement de la capacité des États membres de promouvoir le développement du secteur privé et de mobiliser des ressources internes et externes en faveur du développement	b) i) Augmentation du nombre d'États membres qui, en conséquence des activités de recherche et de sensibilisation de la CEA, mettent au point des mécanismes visant à accroître la mobilisation des ressources internes ou externes  b) ii) Augmentation du nombre d'États membres qui tirent parti des activités de recherche et de sensibilisation de la CEA pour promouvoir le développement du secteur privé
c) Renforcement de la capacité des États membres d'adopter des pratiques et normes de bonne gouvernance économique ainsi que des pratiques dans le secteur public qui répondent aux impératifs d'efficacité, de transparence et de respect du principe de responsabilité	c) i) Augmentation du nombre de pays africains qui tirent parti des activités de recherche et de sensibilisation de la CEA pour améliorer leurs pratiques, politiques ou normes de bonne gouvernance économique  c) ii) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent des instruments ou mécanismes pour renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité dans leurs opérations et dans la prestation de services publics

## Stratégie

15.28. La responsabilité du sous-programme relève de la Division de la politique macroéconomique. La Division s'attachera principalement à accélérer la passage des pays africains du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. La recherche appliquée est un élément important de cette stratégie ; elle servira à établir des recommandations destinées à soutenir les États membres dans l'élaboration des politiques et programmes macroéconomiques nécessaires pour assurer une croissance forte, inclusive et écologiquement viable, créer des possibilités d'emploi, accélérer le processus de réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique, et ce, dans des conditions de bonne gouvernance et de stabilité.

15.29. Le sous-programme axera une partie de ses travaux de recherche et d'analyse sur le développement du secteur privé, important catalyseur de la croissance économique, de la création de richesses et de la réduction des inégalités. À cet égard, les travaux de recherche porteront sur les mesures propres à renforcer le rôle du secteur privé dans le développement économique, en particulier du point de vue de la stimulation des investissements et du renforcement du secteur financier par

l'amélioration de la structure de gouvernance et des cadres réglementaire et institutionnel qui régissent les institutions financières. Les partenariats public-privé seront également examinés pour aider les États-membres à élaborer des politiques et incitations propres à attirer l'investissement privé. Le sous-programme établira en outre des documents de politique générale visant à soutenir les efforts menés par les États membres pour stimuler l'investissement et renforcer les capacités nécessaires au développement des petites et moyennes entreprises.

15.30. Pour aider les États membres à relancer le processus de planification, le sous-programme effectuera des travaux normatifs et analytiques dans le domaine de la planification du développement. Ses travaux de recherche aideront les pays africains à élaborer des politiques d'allocation efficace de ressources pour la production, l'investissement et la distribution, avec l'objectif de favoriser une croissance économique inclusive.

15.31. Le sous-programme s'attachera également à établir des prévisions économiques relatives aux indicateurs économiques clefs des États membres, lesquels pourront s'en aider dans leurs efforts de planification. À cette fin, il mettra au point des modèles prévisionnels fondés sur des principes économiques fiables et une bonne connaissance théorique du fonctionnement des économies. Le sous-programme concevra ces modèles en étroite collaboration avec d'autres sous-programmes, notamment pour ce qui est de la compilation des données statistiques (Centre africain pour la statistique) et la mise à disposition des outils technologiques nécessaires. Les modèles prévisionnels serviront également à l'établissement des monographies par pays que les bureaux sous-régionaux établissent au sujet des États membres.

15.32. Conformément au recentrage des activités de la CEA et au souci d'éviter les doubles emplois tout en tirant parti des avantages spécifiques de la Commission, le travail du sous-programme relatif à la gouvernance ne portera que sur la gouvernance économique, à l'exclusion de la gouvernance politique. Étant donné la place centrale qu'occupe la première dans l'instauration d'une croissance et d'un développement équitables, inclusifs et généralisés, la stratégie veillera également à ce que les progrès réalisés par l'Afrique dans le domaine de la bonne gouvernance économique soient suffisamment constants pour soutenir le programme de développement du continent ;elle s'y consacrera notamment par la promotion de politiques et programmes destinés à promouvoir une gestion efficace et participative du secteur public. À cet égard, sa stratégie sera axée sur la recherche et le renforcement des capacités tendant à la mise en œuvre de mesures favorisant la bonne gouvernance en Afrique, telles que des mesures pour combattre la corruption ou renforcer les institutions publiques. Au nombre des nouveaux domaines d'action prioritaires figurera également le renforcement de la capacité des États de planifier et de gérer leur développement, notamment par la création d'environnements favorables à l'essor du secteur privé. Le programme s'intéressera aussi au renforcement des capacités du secteur public, notamment aux mesures destinées à améliorer la gestion des finances publiques, aux politiques d'investissement budgétaire et public, aux niveaux national et local, et à l'incorporation dans les cycles de politique publique de pratiques de gestion axées sur les résultats.

### **Facteurs externes**

15.33. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

- a) Les États membres et les décideurs nationaux soutiennent les efforts de la Commission et coopèrent pleinement en vue de l'incorporation de politiques macroéconomiques dans leurs plans de développement nationaux ;
- b) L'environnement macroéconomique et politique mondial ne se détériore pas ;

c) Les gouvernements nationaux sont disposés à réformer de façon constante leurs institutions et politiques et à créer un environnement dans lequel d'autres parties prenantes peuvent contribuer effectivement au processus de développement et de gouvernance.

## **Sous-programme 2 : Intégration régionale et commerce**

**Objectifs de l'Organisation :** Promouvoir une coopération et une intégration économiques régionales efficaces entre les États membres, notamment sous la forme d'approches régionales pour faire face aux difficultés du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la gestion des terres.

<b>Réalisations escomptées</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et d'exécuter des politiques et programmes dans les domaines du commerce intra-africain et du commerce international, ainsi que dans celui des négociations à l'appui de l'intégration régionale	a) i) Augmentation du nombre de pays qui élaborent ou exécutent des politiques ou programmes dans le contexte des zones de libre-échange ou des unions douanières au sein des communautés économiques régionales ou entre celles-ci  a) ii) Augmentation du nombre de positions communes adoptées ou mises en œuvre par les États membres dans les domaines du commerce international ou des négociations commerciales
b) Renforcement de la capacité, aux niveaux national, sous-régional et régional, d'élaborer et d'exécuter des politiques et programmes efficaces dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la gestion des terres	b) i) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui élaborent ou exécutent des politiques ou programmes visant à développer l'agriculture et à assurer la sécurité alimentaire  b) ii) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui, en conséquence de l'action du sous-programme, élaborent ou exécutent des politiques ou programmes abordant des questions relatives à la gestion des terres
c) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de concevoir des politiques et programmes dans les domaines de l'industrialisation, de l'infrastructure, de l'énergie et de l'investissement	c) Augmentation du nombre de pays et de communautés économiques régionales qui, en conséquence des activités de recherche et de sensibilisation de la CEA, conçoivent des politiques ou programmes dans les domaines de l'industrialisation, de l'infrastructure, de l'énergie ou de l'investissement

## **Stratégie**

15.34. La responsabilité du sous-programme relève de la Division de l'intégration régionale et du commerce. Le sous-programme mettra l'accent sur le rôle central de l'intégration régionale dans le développement africain en sensibilisant aux liens qui existent entre le commerce, l'industrie, l'agriculture, la gestion des terres, l'infrastructure et l'investissement, et en aidant les pays africains à stimuler le commerce intra-africain et à prendre une part réelle dans le commerce international. La priorité du sous-programme sera par conséquent de mener des travaux de recherche analytique dans les domaines suivants : industrialisation et infrastructure, investissement, sécurité alimentaire, agriculture et gestion des terres, et commerce. Ces travaux porteront principalement sur les approches régionales pour faire face aux difficultés qui existent dans ces domaines, avec pour but de promouvoir l'intégration régionale en tant que stratégie de développement économique.

15.35. Le commerce contribue à créer et à accélérer la croissance économique. En Afrique cependant, l'insuffisance des infrastructures et la lenteur du processus d'intégration régionale sont telles que les échanges commerciaux internationaux comme continentaux restent à des niveaux extrêmement bas. Pour aider les pays africains à surmonter le problème du faible niveau de leurs échanges commerciaux, le sous-programme se livrera à des travaux de recherche approfondis dont il dégagera des directives et options pour l'établissement de politiques en matière de commerce international, régional et bilatéral, dans le contexte des relations commerciales et d'investissement multilatérales (Organisation mondiale du commerce), Nord-Sud (accords de partenariat économique et *United States African Growth and Opportunity Act*, par exemple) et Sud-Sud. Pratiquement, le sous-programme mettra au point des directives basées sur la recherche ainsi que des trousseaux d'information destinés à promouvoir le commerce intra-africain dans le contexte créé par le Plan d'Action pour l'intensification du commerce intra-africain ainsi que la feuille de route et l'architecture relatives à la mise en place d'une zone continentale de libre-échange. Les travaux du sous-programme dans le domaine du commerce seront effectués par le Centre africain pour les politiques commerciales, et comprendront la réalisation de documents de position traitant des moyens par lesquels les pays africains pourraient entreprendre une diversification de leurs structures de production, de sorte à fabriquer des biens commerciaux à valeur ajoutée et à améliorer leur compétitivité. Le sous-programme produira en outre des documents de recherche à l'effet d'aider les États membres à améliorer leurs politiques commerciales et à les intégrer dans leurs stratégies commerciales sous-régionales et régionales.

15.36. À la différence d'autres parties du monde où une croissance soutenue a permis dans une large mesure d'accélérer la transformation économique, on constate que la croissance relativement bonne en Afrique n'a pas profité au plus grand nombre, puisque des millions d'Africains sont enfermés dans le cercle vicieux de la pauvreté. La raison principale en est l'absence de diversification des sources de croissance et, notamment, la persistance d'une trop forte dépendance vis-à-vis des exportations de produits primaires. À cet égard, guidé par le plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, l'Initiative pour le développement accéléré de l'agrobusiness et des agro-industries et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, le sous-programme effectuera des recherches sur la façon dont les pays africains pourraient transformer leurs économies pour passer du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. Des documents de recherche porteront donc sur l'industrialisation, en particulier sur les moyens par lesquels une véritable valeur pourrait être ajoutée au vaste réservoir de ressources naturelles et agricoles de l'Afrique. En outre, le sous-programme effectuera des travaux analytiques pour soutenir les États membres dans la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures, en particulier dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports (dont le réseau autoroutier transafricain), et celui des énergies propres et renouvelables, du rendement énergétique et du financement des infrastructures énergétiques.

15.37. Reconnaissant l'importance pour l'Afrique de disposer de politiques d'investissement vigoureuses et efficaces, le sous-programme entreprendra des travaux de recherche et d'analyse pour

aider les États membres et les communautés économiques régionales à élaborer de telles politiques adaptées à une croissance durable. Ce travail analytique visera à établir un cadre stratégique dont les pays pourront s'aider pour stimuler l'investissement dans tous les secteurs de leurs économies. Le sous-programme accordera une attention particulière à la question des accords d'investissement bilatéraux eu égard aux liens étroits qui existent entre l'investissement et les politiques de valorisation des ressources naturelles, le commerce et l'accès aux marchés. Le sous-programme s'attachera à apporter aux États membres une meilleure compréhension du fonctionnement véritable du commerce à l'ère des chaînes d'approvisionnement et de valeur régionales et mondiales, ainsi que du rôle crucial des politiques d'investissement.

15.38. Le sous-programme entreprendra également des travaux de recherche et d'analyse pour assister les États membres et les communautés économiques régionales dans la transformation structurelle de l'agriculture et de l'économie rurale, et ce, dans une perspective de coopération et d'intégration régionales. L'accent sera mis en particulier sur une agriculture réactive aux changements climatiques, la gestion des terres, l'eau, les forêts, les liens entre les zones urbaines et rurales, les établissements humains, une croissance respectueuse de l'environnement et la réduction des risques de catastrophes. Ce travail analytique aborde les problèmes de développement durable en Afrique recensés dans le cadre stratégique de l'Union africaine/NEPAD, ainsi que dans les textes adoptés à l'issue des grandes conférences et réunions au sommet sur le développement durable, dont le Document final du Sommet mondial de 2005, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), les décisions prises au Forum pour le développement de l'Afrique de 2010 et les conclusions adoptées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20).

15.39. Le sous-programme aidera aussi à suivre et à évaluer les progrès accomplis dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement rural, à l'appui de la mise en œuvre des textes des grandes conférences et réunions au sommet sur la sécurité alimentaire et le développement durable. Les partenariats avec des services du Secrétariat, tel le Département des affaires économiques et sociales, et d'autres entités des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme alimentaire mondial, le Forum des Nations Unies sur les forêts et les secrétariats de divers accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que les partenariats avec le secteur privé et les organisations concernées de la société civile seront poursuivis afin d'améliorer l'investissement dans et pour l'agriculture, de sorte à accroître la production et la productivité agricoles et ainsi réaliser la sécurité alimentaire.

15.40. Les terres jouent un rôle important dans le développement des activités économiques en Afrique, en particulier dans le secteur agricole. C'est pourquoi la Banque africaine de développement, l'Union africaine et la CEA ont lancé l'Initiative sur la politique foncière. Le sous-programme effectuera des recherches ainsi que des travaux normatifs et analytiques pour appuyer l'Initiative. En collaboration étroite avec les organes régionaux, il encouragera également la recherche de solutions continentales et sous-régionales aux problèmes des régimes fonciers.

### **Facteurs externes**

15.41. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

a) Les communautés économiques régionales et les États membres sont disposés à appliquer les recommandations contenues dans les études analytiques et les publications du sous-programme ;

b) Les États membres ainsi que les décideurs nationaux et régionaux continuent de soutenir les efforts déployés par la Commission pour incorporer l'intégration régionale, le commerce, l'infrastructure, la sécurité alimentaire et les politiques foncières dans leurs politiques nationales et régionales ;

c) Les États membres et les partenaires de développement restent attachés aux principes fondamentaux et aux priorités des textes adoptés par les grandes conférences et réunions au sommet sur la sécurité alimentaire et le développement durable.

### **Sous-programme 3 : Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique**

**Objectif du sous-programme :** Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, du changement climatique et des nouvelles technologies au service du développement économique et social en Afrique.

<b>Réalisations escomptées</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
(a) Renforcement des capacités des États membres et des CER à développer et à tirer profit des nouvelles technologies et des innovations au service du développement	(a) (i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales embrassant les nouvelles technologies et les innovations au service du développement avec l'assistance de la CEA  (a) (ii) Augmentation du nombre d'institutions et de réseaux d'innovateurs et d'inventeurs soutenus par les États membres et les CER suite aux travaux de recherche et de plaidoyer de la CEA
(b) Renforcement de la capacité des États membres à formuler et à mettre en œuvre des réformes politiques pour parvenir à une transformation verte et à tirer meilleur parti du secteur minier	(b) (i) Augmentation du nombre de pays ayant formulé ou mis en œuvre des réformes politiques pour parvenir à une transformation verte dans les secteurs essentiels suite aux travaux de recherche et de plaidoyer de la CEA  (b) (ii) Augmentation du nombre de pays ayant adopté des politiques ou des cadres réglementaires pour la gestion des ressources minières conformément à la Vision africaine des mines
(c) Amélioration de la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales à intégrer le changement climatique dans les politiques, les stratégies et les programmes de développement	(c) Augmentation du nombre d'États membres ayant pris en compte le changement climatique dans les cadres et les politiques de développement en utilisant les recherches et les services consultatifs de la CEA

## Stratégie

15.42. Le sous-programme 3 relève de la responsabilité de la Division des initiatives spéciales. La stratégie de mise en œuvre des activités s'appuie sur le fait que les nouvelles découvertes scientifiques et la technologiques ainsi que les innovations sont au cœur de la transformation socio-économique des pays africains. Dans le cadre du sous-programme, la stratégie visera donc à entreprendre des recherches et des travaux analytiques pour aider les États membres à promouvoir l'utilisation des innovations et des systèmes technologiques comme moteur de la croissance économique. Des documents d'orientation seront également préparés pour aider les États membres à atténuer et à gérer les effets du changement climatique.

15.43. Ces systèmes comprennent les technologies mobiles qui ont fait la preuve de leur potentiel d'innovation dans la quête du développement politique, économique et social. Dans le cadre des priorités du NEPAD, le sous-programme favorisera l'institutionnalisation de la technologie et des innovations dans les politiques et les stratégies de développement nationales et sous-régionales. Le sous-programme continuera d'apporter un appui à la mise en œuvre des stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes pour créer et soutenir une économie numérique en Afrique et entreprendre des recherches factuelles propices à une économie du savoir par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et de stratégies nationales, sous-régionales et régionales dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC), de la science et la technologie.

15.44. Le sous-programme s'emploiera à appuyer les recherches et les travaux analytiques sur le développement des ressources minières. À cet égard, le Centre africain de développement minier favorisera la mise en œuvre de la Vision africaine des mines pour permettre au continent de tirer un meilleur parti du secteur minier, notamment en intégrant l'exploitation minière aux politiques industrielles et commerciales, en veillant à la contribution de l'exploitation minière au développement local et à la négociation de contrats qui génèrent des rentes tirées des ressources équitables par les pays. La Vision a été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement en février 2009 en tant que cadre appelé à guider la mise en valeur à long terme des ressources minières de l'Afrique.

15.45. Afin d'aider les pays africains à améliorer le bien-être humain et à assurer l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques pour l'environnement et les pénuries écologiques, le sous-programme entreprendra des recherches et des analyses politiques sur l'économie verte et les ressources naturelles. À cet égard, le sous-programme entreprendra des travaux analytiques et normatifs sur la promotion d'une croissance économique soutenue et inclusive. Il favorisera les innovations, tout en relevant les défis de l'agriculture, de la pêche, des forêts et des énergies renouvelables. Les conclusions de Rio +20 influencent les activités du sous programme consacré à l'économie verte. Des documents d'orientation seront préparés pour appuyer les pays africains à passer à une économie verte et l'incidence des technologies vertes sera évaluée.

15.46. L'Afrique a le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre mais est très vulnérable aux effets du changement climatique. Dans le cadre du sous-programme sur le changement climatique, le Centre africain des politiques climatiques vise à aider les États membres et les CER à combler les nombreuses lacunes en matière d'adaptation, le transfert de technologies et l'atténuation. Des recherches et les travaux normatifs seront entrepris pour rechercher un équilibre entre le développement et la limitation des effets du changement climatique sur le développement. Le Centre continuera également à renforcer la capacité des pays africains à participer plus efficacement aux négociations climatiques internationales, notamment l'élaboration, à l'issue de la rencontre de 2012, d'un accord global et équitable sur le climat, et tirer profit du système émergent de commerce du carbone ainsi que des

financements de l'adaptation/atténuation. Le champ d'activité du Centre comprend trois domaines principaux : la production, le partage et la mise en réseau de connaissances ; le renforcement du plaidoyer et la recherche de consensus ; les services consultatifs et la coopération technique.

### **Facteurs extérieurs**

15.47. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

(a) Les politiques de développement des gouvernements continuent d'être axées sur les TIC, la science et la technologie;

(b) Les gouvernements accordent un rang de priorité élevée à la budgétisation des activités relatives aux TIC, à l'information géographique et à la science, la technologie et l'innovation pour le développement;

(c) Les partenaires continueront à appuyer le Centre africain de développement minier et le Centre africain des politiques climatiques

### **Sous-programme 4 : Statistiques**

**Objectif du sous-programme :** Renforcer la production et l'exploitation de données statistiques de qualité aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits, de l'application des programmes et du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement fixés aux niveaux national et international.

#### **Réalisations escomptées**

(a) Renforcement de la capacité des États membres à produire et à diffuser des données statistiques de qualité à l'appui de leurs efforts de développement

(b)

#### **Indicateurs de succès**

(a) (i) Augmentation du nombre de pays qui élaborent et appliquent des stratégies nationales pour le développement des statistiques

(a) (ii) Augmentation du nombre de pays ayant au moins trois points d'observation depuis 1990 pour 30 (ou plus) indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

### **Stratégie**

15.48. La responsabilité de la mise en œuvre de ce sous-programme incombe au Centre africain pour la statistique. En améliorant l'utilisation des technologies modernes, le sous-programme vise à renforcer la capacité des pays africains à collecter, à synthétiser et à exploiter des statistiques comparables, harmonisées et de qualité aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs de développement, dont ceux convenus au plan international tels les objectifs du Millénaire pour le développement et l'intégration régionale, notamment par l'harmonisation des méthodes employées pour les recensements, les enquêtes, les comptes nationaux, les classifications économiques et les indicateurs de développement, conformément aux méthodologies internationales telles que le Système de

comptabilité nationale 2008. Le sous-programme continuera de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Cadre de référence stratégique régional de renforcement des capacités statistiques en Afrique. Il est conçu pour améliorer les systèmes statistiques nationaux et pour offrir un appui aux pays pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales pour le développement des statistiques. Dans le premier cas, le sous-programme apportera un appui adéquat aux efforts déployés par les pays pour renforcer leurs opérations statistiques, notamment les recensements et les enquêtes, et rendre les données et produits d'information rapide disponibles pour les utilisateurs. Une attention particulière sera accordée à une utilisation efficace des données administratives telles que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, qui sont nécessaires pour produire des données ventilées par sexe et statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, assurer des services fondés sur les faits et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international et en rendre compte. Le sous-programme continuera de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, conçu pour améliorer les systèmes statistiques nationaux, et dans l'appui fourni aux pays aux fins de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de la statistique. Il va aussi continuer de jouer son rôle dans l'application de la Charte africaine de la statistique qui a été élaborée par la Commission de l'Union africaine (CUA) et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, qui vise la production de statistiques comparables à l'appui de l'intégration régionale. Des données statistiques comparables et de meilleure qualité seront systématiquement collectées pour alimenter la base de données statistiques africaine, qui est la source de données faisant foi pour les publications statistiques et les publications phares, ainsi que pour les autres activités analytiques de la CEA et d'autres organismes. L'amélioration de ces données servira de source fiable pour éclairer les décisions fondées sur des preuves concernant l'Afrique. Pour ce faire, le sous-programme travaillera en collaboration avec les bureaux nationaux de statistiques pour introduire des pratiques modernes de collecte de données à l'aide d'appareils portatifs et d'autres outils et méthodologies TIC modernes.

15.49. Cette stratégie comportera les volets suivants : travaux méthodologiques rigoureux à travers la production de manuels et de lignes directrices, des cours de formation et des projets opérationnels; sensibilisation autour des questions institutionnelles et de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique; diffusion de l'information, des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales; assistance technique, y compris des services consultatifs aux États membres et à leurs institutions. À cet égard, les activités suivantes seront privilégiées : élaboration d'un manuel en vue de la production de statistiques harmonisées; appui aux groupes de travail chargés de l'harmonisation des statistiques liées aux prix, à la comptabilité nationale, au commerce et aux finances publiques; élaboration de données statistiques dans des pays pilotes; tenue de base de données; activités de plaidoyer; transversalisation de la problématique hommes-femmes; renforcement du cadre institutionnel. Par conséquent, les activités du sous-programme seront menées en coordination et en coopération avec les organismes des Nations Unies, notamment la Division de statistique de l'ONU, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les organisations intergouvernementales régionales et les organismes internationaux compétents. Le sous-programme favorisera l'harmonisation et la collaboration dans le domaine de la statistique à travers les réunions de la Commission statistique pour l'Afrique. En outre, il renforcera sa collaboration avec les autres sous-programmes de la CEA en matière de collecte de données et de méthode statistique pour leur travail analytique et leurs publications phares. Un accent particulier sera mis sur les questions émergentes et les questions intersectorielles, notamment a) en travaillant avec le sous-programme Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement sur les statistiques ventilées par sexe dans le cadre de la stratégie visant à obtenir davantage de rapports fondés sur les faits dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes; b) en travaillant avec le sous-programme Analyse macroéconomique, finance et développement économique au suivi des progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs convenus au plan international et des initiatives spéciales

lancées en faveur des pays les moins avancés et c) en travaillant avec le sous-programme Sécurité alimentaire et développement durable à la recherche de solutions aux défis posés par les changements climatiques.

### **Facteurs extérieurs**

15.50. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

(a) Les États membres mettent en place les ressources supplémentaires nécessaires pour mener les opérations statistiques régulières, telles que les recensements, les enquêtes et la collecte de données administratives;

(b) Les CER et les partenaires régionaux et internationaux conjuguent leurs efforts pour soutenir l'harmonisation des statistiques et le renforcement des capacités;

(c) Les membres du Comité de coordination des activités statistiques en Afrique (la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique) jouent leur rôle respectif dans le renforcement de la coordination statistique dans la région, tout en ayant à l'esprit le Cadre stratégique régional de référence et la Charte africaine de statistique.

### **Sous-programme 5 : Renforcement des capacités**

**Objectif de l'Organisation :** Promouvoir l'utilisation efficace des recherches politiques de la CEA dans les États membres et aider les gouvernements, les institutions panafricaines, les CER et les États membres à développer et à renforcer les capacités de leurs décideurs.

#### **Réalisations escomptées**

(a) Renforcement de la capacité de l'Union africaine à accélérer la mise en œuvre des priorités de ses organes et institutions

(b) Renforcement des capacités des institutions panafricaines, des CER et des États membres à mener des politiques saines pour l'avancement du programme de développement africain

#### **Indicateurs de succès**

(a) Augmentation du nombre de projets ou de programmes menés à bien avec l'assistance de la CEA dans le cadre de la mise en œuvre des priorités du NEPAD

(b) Augmentation du nombre d'États membres, d'institutions panafricaines et des CER utilisant les travaux de recherche produits par la CEA dans la formulation et la mise en œuvre des politiques

### **Stratégie**

15.51. La responsabilité de la mise en œuvre du sous-programme 5 incombe à la Division du développement des capacités. Le sous-programme est chargé de veiller à l'utilisation des principaux résultats des recherches et des travaux analytiques de la CEA par les États membres, les CER et les institutions panafricaines dans la formulation et la mise en œuvre de politiques saines. À cet égard, le sous-programme offrira des services consultatifs politiques aux institutions nationales, sous-régionales et régionales et les aidera dans la formulation de stratégies, de programmes et de projets. Les domaines prioritaires incluent la promotion de l'industrialisation, la conception et la mise en œuvre de l'intégration régionale, le commerce, l'agriculture, les infrastructures, les problématiques hommes-

femmes, les questions sociales et économiques ainsi que la science et les technologies et les TIC, les politiques macro-économiques, la planification du développement et la gestion des ressources naturelles. L'accent sera également mis sur la diffusion régionale et internationale des meilleures pratiques dans la gestion du secteur public afin d'aider les pays africains à améliorer l'efficacité de leur secteur public. De plus, le sous-programme aidera les États membres à élaborer des positions et des stratégies communes de négociation dans les processus régionaux et mondiaux, ainsi qu'à promouvoir leur pleine participation à des forums connexes.

15.52. De plus, contrairement au programme 9 des Nations Unies visant le plaidoyer des Nations Unies en faveur du NEPAD, ce sous-programme sera axé sur le renforcement des capacités de l'Union africaine et de ses organes, y compris la CUA, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'examen par les pairs et les communautés économiques régionales, pour approfondir et faire avancer le programme de l'Union africaine sur l'intégration continentale. La stratégie mettra également l'accent sur le renforcement des capacités des pays africains et de leurs organisations de développement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des programmes appropriés pour atteindre les objectifs de développement fixés au niveau international. En collaboration avec les bureaux sous-régionaux de la CEA, le sous-programme entreprendra conjointement des programmes et des activités avec les communautés économiques régionales. Il intensifiera également son aide aux États membres dans l'application du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, notamment en ce qui concerne la constitution et la gestion d'une base de données crédible et pertinente ainsi que l'appui à l'architecture de la gouvernance de l'Union.

15.53. La coordination et la collaboration interinstitutions entre les organismes des Nations Unies agissant en Afrique seront renforcées dans le cadre des réunions consultatives régionales de ces organismes qu'accueille la CEA en vue d'appuyer l'Union africaine et le programme NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. Le sous-programme aidera la Commission à coordonner et à organiser le Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies œuvrant en faveur de l'Union africaine et du NEPAD. Co-présidé et co-organisé par la CUA, ce mécanisme est un vecteur essentiel par lequel le sous-programme appuiera le renforcement des capacités sur le continent.

15.54. De plus, tout en reconnaissant que la réussite de la mise en œuvre des initiatives du NEPAD est essentielle au progrès de l'Afrique, le sous-programme offrira également une assistance technique directe dans les domaines prioritaires du NEPAD, ainsi qu'au processus du Mécanisme africain d'examen par les pairs, à son Secrétariat et aux pays participants. Le sous-programme contribuera donc à la promotion d'un modèle de gouvernance qui favorisera la promotion socio-économique en Afrique. Cette approche novatrice favorise l'appropriation africaine, la direction et le principe de responsabilité mutuelle en matière de pratique du développement en Afrique.

15.55. Le sous-programme répondra également, sur demande, aux demandes spécifiques des pays africains et des CER dans le domaine du renforcement des capacités. Il le fera à travers une assistance technique et des services consultatifs pour renforcer les capacités techniques, humaines et institutionnelles des États membres, des CER et des autres organisations intergouvernementales. Le renforcement des capacités aux niveaux national et sous-régional sera axé sur les priorités stratégiques en termes d'analyse macroéconomique, d'industrialisation, de planification du développement et de gestion des ressources naturelles.

### **Facteurs extérieurs**

15.56. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

(a) Les CER et les États membres expriment la volonté de mettre en œuvre les recommandations découlant de Les CER et les États membres sont disposés à appliquer les recommandations contenues dans les publications du sous-programme pour aider la CUA, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, et le secrétariat du Mécanisme africain d'examen par les pairs;

(b) Les États membres et les responsables politiques nationaux et régionaux continuent d'appuyer les efforts de la Commission concernant l'intégration des politiques de mise en valeur des ressources naturelles, de développement infrastructurel, d'échanges commerciaux et d'intégration régionale;

(c) Les gouvernements nationaux sont disposés à se soumettre au Mécanisme africain d'examen par les pairs.

### **Sous-programme 6 : Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement**

**Objectif de l'Organisation :** Promouvoir le renforcement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

#### **Réalisations escomptées**

(a) Amélioration de la capacité des États membres et des CER à s'acquitter de leurs obligations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, à établir des rapports sur la question et à faire face aux nouveaux enjeux qui concernent les femmes

(b) Renforcement de la capacité des États membres et des CER à transversaliser les hommes-femmes dans leurs politiques et programmes nationaux

#### **Indicateurs de succès**

(a) Augmentation du nombre d'États membres et de CER ayant fait état d'avancées dans le respect de leurs obligations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes comme le prévoient la Déclaration et le Programme d'action de Beijing

(b) Augmentation du nombre d'États membres et de CER ayant utilisé ou appliqué des connaissances obtenues grâce à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, aux modèles macroéconomiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, à l'Observatoire africain des droits de la femme et au portail d'information du réseau électronique de mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes en Afrique, dans le but d'institutionnaliser la problématique hommes-femmes

### **Stratégie**

15.57. La responsabilité de la mise en œuvre du sous-programme 6 incombe au Centre africain pour le genre. L'inégalité des sexes et la persistance des disparités hommes-femmes restent des défis majeurs du développement en Afrique. Des barrières socioculturelles systémiques continuent de limiter la capacité

des États membres à mettre en place des changements législatifs, politiques et institutionnels favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

15.58. Sur le plan interne, la stratégie tirera parti des acquis des exercices biennaux antérieurs à l'occasion desquels des synergies et des liens ont été établis avec l'ensemble des sous-programmes de la CEA. Elle sera guidée par les recommandations du Forum pour le développement de l'Afrique, tenu en 2008, consacré à l'élimination de la violence contre les femmes. L'évaluation de place réservée aux femmes, faite à la Commission en 2011, sera le point d'ancrage qui permettra de renforcer l'aptitude des divisions et des bureaux sous-régionaux à mieux aider les États membres en matière d'égalité des sexes et de développement dans différents secteurs. Cela permettra également d'améliorer la collaboration entre les personnes servant de point de contact pour l'égalité des sexes dans les divisions et bureaux sous-régionaux, et de mieux intégrer la problématique hommes-femmes à tous les sous-programmes de la CEA.

15.59. Le partenariat avec le Centre africain pour la statistique sera renforcé pour faire de l'amélioration des statistiques ventilées par sexe un instrument stratégique susceptible d'appuyer les rapports factuels et afin d'évaluer l'incidence des programmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans le cadre du sous-programme, la Division travaillera en étroite collaboration avec la Division de l'intégration régionale et du commerce ainsi que le Centre africain pour les politiques climatiques sur les dimensions hommes-femmes du changement climatique. Elle continuera de renforcer sa collaboration avec la CUA, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre des mécanismes consultatifs régionaux. Elle s'appuiera sur les relations étroites avec les partenaires au développement, les organisations de la société civile et les réseaux pour appuyer la mise en œuvre de ses activités. D'autre part, les activités menées conjointement avec ONU-Femmes seront renforcées.

15.60. Enfin, la stratégie de mise en œuvre inclura le réseau électronique des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes, l'Observatoire africain des droits de la femme et d'autres plates-formes du partage du savoir qui seront mises à profit pour mieux sensibiliser les États membres. Cela permettra également de renforcer l'institutionnalisation des problématiques hommes-femmes et de faciliter le partage de l'information et des pratiques de référence.

### **Facteurs extérieurs**

15.61. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

(a) Les États membres et les décideurs nationaux encouragent ses efforts et coopèrent pleinement pour l'institutionnalisation des problématiques hommes-femmes et la mise en œuvre des politiques et de stratégies pour l'égalité entre les sexes en allouant des ressources humaines et financières;

(b) Les États membres, à travers leurs institutions nationales, donnent des données bien documentées pour appuyer les efforts du Centre africain pour le genre;

(c) Il existe une capacité suffisante pour mettre en œuvre et surveiller les efforts du Centre au niveau national et sous-régional; et

(d) Les partenaires au développement honorent leurs engagements et appuient le bureau.

## Sous-programme 7 : Activités sous-régionales de développement

### Composante 1 : activités sous-régionales en Afrique du Nord

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la capacité à formuler des plans et des politiques reposant sur des données factuelles en faveur de la transformation économique et sociale dans la sous-région Afrique du Nord

#### Réalisations accomplies

(a) Renforcement des capacités des États membres à produire et à diffuser des statistiques de qualité et actualisées et une analyse des politiques à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales

(b) Renforcement des capacités de l'Union du Maghreb arabe et des autres parties prenantes sous-régionales à accélérer la conception ou la mise en œuvre des initiatives sous-régionales

#### Indicateurs de succès

(a) Augmentation du nombre de profils de pays établis ou mis à jour à l'aide de données statistiques de qualité et actualisées communiquées par les États membres

(b) Augmentation du nombre d'initiatives régionales entreprises ou mises en œuvre par l'Union du Maghreb arabe ou par d'autres parties prenantes sous-régionales

### Stratégie

15.62. La mise en œuvre de cette composante du sous-programme 7 relève du bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord. Il couvre les États membres suivants : Algérie, Égypte, Libye, Mauritanie, Maroc, Soudan et Tunisie. Le Bureau couvre l'Union du Maghreb arabe (UMA), principale institution économique régionale, et apporte, avec d'autres sous-programmes, son aide à la Communauté des États sahélo-sahariens et, dans une certaine mesure, au Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). Elle travaillera en étroite collaboration avec le Centre africain pour la statistique en utilisant les technologies modernes pour recueillir, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées concernant la sous-région Afrique du Nord. Son étroite collaboration avec les offices nationaux de statistiques permettra de recueillir une grande variété de statistiques pour la sous-région, y compris : les données sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement; les recensements, les enquêtes, les comptes nationaux, les classifications économiques et les indicateurs de développement. La composante travaillera avec le Centre en offrant un appui suffisant aux États membres dans la sous-région pour améliorer leurs opérations statistiques, notamment les recensements et les enquêtes, et rendre les données et produits d'information rapide disponibles pour les utilisateurs.

15.63. Cette composante du sous-programme 7 s'emploiera également à produire régulièrement des profils de pays. Ces profils incluent la recherche, l'analyse, les prévisions, les indicateurs et les tendances sur une variété de statistiques, y compris celles sur la production, le commerce, l'agriculture, la macroéconomie, les variables monétaires et financières, les transferts de fonds et d'autres grandes variables socio-économiques. L'objectif de ces profils est de formuler des conseils stratégiques à l'appui du programme de développement des États membres de la sous-région.

15.64. Dans le cadre de ce sous-programme, le bureau sous-régional développera un fichier sous-régional d'informations statistiques pour alimenter la banque de données commune de la CEA et répondre à tous les besoins analytiques et de recherche de la Commission.

15.65. Cette composante visera également les initiatives spéciales pour les initiatives sous-régionales. Une assistance sera apportée à l'Union du Maghreb arabe pour appliquer la feuille de route en vue d'un Maghreb plus intégré. Cela comprend les fondements de la politique d'intégration régionale. Une attention particulière sera accordée à la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour mettre à profit les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans la région et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations, en particulier en ayant recours aux communautés de praticiens. La stratégie de mise en œuvre inclura des programmes et des activités visant à relever les défis de développement spécifiques au Nord. Pour ce faire, le bureau sous-régional continuera de travailler en coopération étroite avec les institutions des Nations Unies (aux niveaux national et régional) et les autres partenaires de développement actifs dans la sous-région pour renforcer l'efficacité et la contribution de la CEA.

15.66. Il collaborera étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé, les universités et les organisations de la société civile, ainsi que les organisations intergouvernementales régionales. Pour assurer et maintenir la haute qualité de ses services, le bureau sous-régional veillera à l'emploi systématique d'outils d'évaluation de l'impact, y compris les questionnaires, dans toutes les activités du bureau.

### **Facteurs extérieurs**

15.67. Cette composante devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

- (a) Les États membres et les CER honorent leurs engagements et appuient le bureau sous-régional, notamment en matière d'accès aux données/statistiques;
- (b) La stabilité politique prévaut dans les États membres;
- (c) Les États membres et les CER accélèrent le rythme de la mise en œuvre de l'agenda de l'intégration régionale à travers l'allocation de plus de ressources et la promotion du bon fonctionnement des organes de décision en rapport avec les CER concernées, et
- (d) Les partenaires de développement versent davantage de ressources extrabudgétaires au vu de la demande croissante de la part des États membres (qui sont dans un processus de transformation politique et sociale) et des CER d'activités de renforcement des capacités, d'appui technique et de services consultatifs pour l'élaboration des politiques.

### **Composante 2 : bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest**

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la capacité de formuler des programmes et des politiques fondés sur des données probantes en faveur de la transformation économique et sociale dans la sous-région Afrique de l'Ouest

#### **Réalisations escomptées**

(a) Renforcement des capacités des États membres à produire et à diffuser des

#### **Indicateurs de succès**

(a) Augmentation du nombre de profils de pays préparés ou mis à jour sur la base de données

statistiques de qualité et actualisées à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales

statistiques de qualité et actualisées fournies par les États membres

(b) Renforcement des capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDÉAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine(UEMOA) à accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales

(b) Augmentation du nombre d'initiatives adoptées au niveau régional mises en place par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDÉAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine(UEMOA) avec l'assistance de la CEA

## Stratégie

15.68. La mise en œuvre de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, qui couvre les quinze pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo. La composante travaillera en étroite collaboration avec le Centre africain pour la statistique en utilisant les technologies modernes pour recueillir, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées relatives à la sous-région. Son étroite collaboration avec les organismes statistiques nationaux permettra de recueillir une grande variété de statistiques pour la sous-région, y compris : les données sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement; les recensements, les enquêtes, les comptes nationaux, les classifications économiques et les indicateurs de développement. La composante travaillera avec le Centre en appuyant les États membres dans la sous-région dans leurs efforts pour améliorer leurs opérations statistiques, notamment les recensements et les enquêtes, et rendre les données et produits d'information rapide disponibles pour les utilisateurs.

15.69. Cette composante du sous-programme 7 s'emploiera à produire des profils de pays. Ces profils comprennent la recherche, l'analyse, les prévisions, les indicateurs et les tendances sur une variété de statistiques sur la production, le commerce, l'agriculture, la macroéconomie, les variables monétaires et financières, les transferts de fonds et les autres acteurs socio-économiques variables. Ils devraient donner des conseils politiques à l'appui du programme de développement des États membres de la sous-région.

15.70. Dans le cadre de ce sous-programme, le bureau sous-régional développera un fichier sous-régional d'informations statistiques pour alimenter la banque de données commune de la CEA et pour répondre à tous les besoins analytiques et de recherche de la Commission.

15.71. Cette composante se concentre également sur les initiatives spéciales pour la sous-région. Le bureau sous-régional, en collaboration avec les institutions de recherche des États membres, va donc entreprendre des recherches fondées sur des faits pour appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et la révision de politiques durables en matière de développement social et économique des États membres. La composante promouvra le dialogue politique entre les États membres, les CER et les organisations intergouvernementales. Le dialogue politique offrira une plate-forme de discussion et d'échange aux décideurs sur des questions communes à la sous-région, comme le changement climatique, les migrations internationales, le commerce, les infrastructures, etc. Le bureau renforcera son partenariat et sa collaboration avec la CÉDÉAO, l'UEMOA, l'Union du fleuve Mano et d'autres organisations intergouvernementales, le secteur privé, les milieux universitaires et les organisations des Nations Unies opérant au niveau national et régional.

## **Facteurs extérieurs**

15.72. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

(a) Les États membres et les responsables politiques nationaux appuient le sous-programme et apportent leur entière coopération au renforcement du programme d'intégration régionale et à la mise en œuvre des politiques et programmes en y allouant des ressources humaines et financières adéquates;

(b) Toutes les parties prenantes et institutions concernées continuent de renforcer leur partenariat et leur collaboration avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la CEDEAO, le NEPAD, d'autres organisations intergouvernementales, le secteur privé, les universités et le système des Nations Unies;

(c) Les partenaires de développement extérieurs continuent de renforcer économiques régionales et d'améliorer leur appui au financement des activités et programmes opérationnels.

## **Composante 3 : bureau sous-régional pour l'Afrique centrale**

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la capacité à formuler des programmes et des politiques fondés sur les faits en faveur de la transformation économique et sociale dans la sous-région Afrique centrale

### **Réalisations escomptées**

### **Indicateurs de succès**

(a) Renforcement des capacités des États membres à produire et à diffuser des statistiques de qualité et actualisées à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales

(a) Augmentation du nombre de profils de pays préparés ou mis à jour sur la base de données statistiques de qualité et à jour fournies par les États membres

(b) Renforcement de la capacité de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales

(b) Augmentation du nombre d'initiatives adoptées au niveau régional mises en œuvre par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale avec l'assistance de la CEA

## **Stratégie**

15.73. La responsabilité de la mise en œuvre de cette composante incombe au bureau sous-régional pour l'Afrique centrale. Il est situé à Yaoundé (Cameroun) et couvre les sept pays suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et Príncipe et Tchad. Grâce à la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'activité du bureau sous-régional s'étend aussi aux pays suivants : Angola, Burundi et République démocratique du Congo. La composante travaillera en étroite collaboration avec le Centre africain pour la statistique en utilisant les technologies modernes pour recueillir, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées relatives à la sous-région. Son étroite collaboration avec les organismes statistiques nationaux permettra de recueillir une grande variété de statistiques pour la sous-région, y compris : les données sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement; les recensements, les enquêtes, les comptes nationaux, les classifications économiques et les indicateurs de développement. La

composante travaillera avec le Centre en appuyant les États membres dans la sous-région dans leurs efforts pour améliorer leurs opérations statistiques, notamment les recensements et les enquêtes, et rendre les données et produits d'information rapide disponibles pour les utilisateurs.

15.74. La composante du sous-programme 7 s'emploiera également à produire des profils de pays et sous-régionaux. Ces profils incluront la recherche, l'analyse, les prévisions, les indicateurs et les tendances sur une variété de statistiques sur la production, le commerce, l'agriculture, la macroéconomie, les variables monétaires et financières, les transferts de fonds et les autres variables socio-économiques clefs. Ces profils devraient donner des conseils à l'appui du programme de développement des États membres de la sous-région.

15.75. Dans le cadre de ce sous-programme, le bureau sous-régional développera un fichier sous-régional d'informations statistiques pour alimenter la banque de données commune et répondre à tous les besoins analytiques et de recherche de la Commission.

15.76. La composante s'attachera aussi au développement des initiatives spéciales pour la sous-région. Dans ce contexte, elle entreprendra un travail normatif et analytique en complément des efforts des États membres dans la sous-région pour faire avancer la transformation socio-économique et l'intégration de l'Afrique centrale. Une assistance sera apportée à ces communautés pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de collaboration pluriannuels conformément au cadre NEPAD et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, le développement durable et la reconstruction post-conflit. Le sous-programme s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux de partage des connaissances et de l'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie inclura des activités de renforcement des capacités par l'offre de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études stratégiques pour traiter les problèmes de développement propres à l'Afrique centrale, dont le développement durable et la reconstruction après les conflits. La stratégie inclura aussi des consultations étroites avec les communautés économiques régionales, en particulier dans le cadre des mécanismes de coordination mis en place aux niveaux national et sous-régional. Pour ce faire, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et les autres partenaires du développement présents dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale et la Banque des États de l'Afrique centrale.

### **Facteurs extérieurs**

15.77. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

- (a) La situation politique soit stable, spécialement dans les pays en situation d'après conflit;
- (b) Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales appuient le NEPAD et se montrent disposées à davantage coopérer entre elles avec l'assistance du bureau sous-régional de la CEA;
- (c) Des ressources financières suffisantes sont mises à la disposition du bureau sous-régional au vu de la demande générée par son activité analytique et ses services consultatifs dans le cadre du programme pluriannuel;

(d) Les communautés économiques régionales, les États membres et les autres bénéficiaires s'acquittent effectivement et en temps utile de leurs engagements dans le cadre d'activités conjointes avec le bureau sous-régional.

#### **Composante 4 : bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est**

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la transformation économique et sociale en Afrique de l'Est en formulant des plans et des politiques basées sur des données probantes.

#### **Réalisations escomptées**

#### **Indicateurs de succès**

(a) Renforcement des capacités des États membres à produire et à diffuser des statistiques de qualité et actualisées à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales

(a) Augmentation du nombre de profils de pays préparés ou mis à jour sur la base de données statistiques de qualité et actualisées fournies par les États membres

(b) Renforcement de la capacité de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement à accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales

(b) Augmentation du nombre d'initiatives adoptées au niveau régional mises en œuvre par la Communauté des États de l'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement avec l'appui de la CEA

#### **Stratégie**

15.78. C'est au bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est qu'incombe la responsabilité de la mise en œuvre de cette composante du sous-programme. Le bureau est situé à Kigali (Rwanda) et couvre les quatorze pays suivants : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud. Ses principaux clients comprennent les CER et organisations intergouvernementales suivantes : Communauté des États de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Commission de l'océan Indien et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

15.79. La composante travaillera en étroite collaboration avec le Centre africain pour la statistique en utilisant les technologies modernes pour recueillir, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées relatives à la sous-région. Son étroite collaboration avec les organismes statistiques nationaux permettra de recueillir une grande variété de statistiques pour la sous-région, y compris : les données sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement; les recensements, les enquêtes, les comptes nationaux, les classifications économiques et les indicateurs de développement. La composante travaillera avec le Centre en appuyant les États membres dans la sous-région dans leurs efforts pour améliorer leurs opérations statistiques, notamment les recensements et les enquêtes, et rendre les données et produits d'information rapide disponibles pour les utilisateurs.

15.80. La composante du sous-programme 7 s'emploiera également à produire des profils de pays et sous-régionaux. Ces profils incluront la recherche, l'analyse, les prévisions, les indicateurs et les tendances sur une variété de statistiques sur la production, le commerce, l'agriculture, la macroéconomie, les variables monétaires et financières, les transferts de fonds et les autres variables

socio-économiques clefs. Ces profils devraient donner des conseils à l'appui du programme de développement des États membres de la sous-région.

15.81. Dans le cadre de ce sous-programme, le bureau sous-régional développera un fichier sous-régional d'informations statistiques pour alimenter la banque de données commune et répondre à tous les besoins analytiques et de recherche de la Commission.

15.82. La composante s'attachera aussi au développement des initiatives spéciales pour la sous-région. Dans ce contexte, elle accompagnera et appuiera l'intégration régionale et la coopération dans la sous-région; surveillera l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique de l'Est (grâce à l'observatoire de l'intégration régionale, par exemple); réalisera des analyses de politiques pour affiner les processus d'intégration régionale; contribuera à l'harmonisation et à la normalisation des politiques, lois et règlements ainsi que des procédures; et facilitera les opérations commerciales afin de réduire les coûts des transactions et améliorer la compétitivité de la région. Par ailleurs, le sous-programme s'attachera à renforcer les capacités et à promouvoir l'appui institutionnel aux CER et aux organisations intergouvernementales ainsi qu'aux États membres. Enfin, le bureau sous-régional continuera d'intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes ses activités.

### **Facteurs extérieurs**

15.83. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

(a) Les États membres mettent effectivement en œuvre les mesures de politique et les mécanismes institutionnels communs convenus;

(b) Les partenaires continuent d'apporter leur soutien et sont prêts à renforcer leur coopération avec le bureau sous-régional;

(c) Des ressources financières suffisantes sont mises à la disposition de la Commission pour ses activités opérationnelles aux niveaux des pays et de la sous-région.

### **Composante 5 : activités sous-régionales en Afrique australe**

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la transformation économique et sociale en Afrique australe en formulant des plans et des politiques basées sur des données probantes.

#### **Réalisations escomptées**

(a) Renforcement des capacités des États membres à produire et à diffuser des statistiques de qualité et actualisées à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales

(b) Renforcement de la capacité du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement d'Afrique australe pour le développement à accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales

#### **Indicateurs de succès**

(a) Augmentation du nombre de profils de pays préparés ou mis à jour sur la base de données statistiques de qualité et actualisées fournies par les États membres

(b) Augmentation du nombre d'initiatives adoptées au niveau régional mises en œuvre par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et la Communauté de développement d'Afrique australe avec l'assistance de la CEA

## **Stratégie**

15.84. La mise en œuvre de cette composante relève du bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe. Il est situé à Lusaka (Zambie) et couvre les 11 pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

15.85. La composante travaillera en étroite collaboration avec le Centre africain pour la statistique en utilisant les technologies modernes pour recueillir, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées relatives à la sous-région. Son étroite collaboration avec les organismes statistiques nationaux permettra de recueillir une grande variété de statistiques pour la sous-région, y compris : les données sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement; les recensements, les enquêtes, les comptes nationaux, les classifications économiques et les indicateurs de développement. La composante travaillera avec le Centre en appuyant les États membres dans la sous-région dans leurs efforts pour améliorer leurs opérations statistiques, notamment les recensements et les enquêtes, et rendre les données et produits d'information rapide disponibles pour les utilisateurs.

15.86. La composante du sous-programme 7 s'emploiera également à produire des profils de pays et sous-régionaux. Ces profils incluront la recherche, l'analyse, les prévisions, les indicateurs et les tendances sur une variété de statistiques sur la production, le commerce, l'agriculture, la macroéconomie, les variables monétaires et financières, les transferts de fonds et les autres variables socio-économiques clefs. Ces profils devraient donner des conseils à l'appui du programme de développement des États membres de la sous-région.

15.87. Dans le cadre de ce sous-programme, le bureau sous-régional développera un fichier sous-régional d'informations statistiques pour alimenter la banque de données commune et répondre à tous les besoins analytiques et de recherche de la Commission.

15.88. La composante s'attachera aussi au développement des initiatives spéciales pour la sous-région. Dans ce contexte, elle appuiera les États membres, la SADC et le COMESA en vue d'améliorer leurs capacités d'intégration régionale, s'agissant notamment des domaines prioritaires en Afrique australe. Dans le cadre de l'initiative spéciale, les programmes et les activités s'axeront sur les documents directifs à l'appui de la mise en œuvre des programmes/activités tripartites communs du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement d'Afrique australe, dans le cadre du mécanisme de coordination sous-régionale et du NEPAD et sur la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée à la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour mettre à profit les pratiques optimales et les enseignements tirés dans la région et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations. Pour ce faire, le bureau sous-régional renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA.

## **Facteurs extérieurs**

15.89. Le succès de la mise en œuvre du programme dépend de :

- (a) La capacité des institutions partenaires et des utilisateurs finaux
- (b) Le niveau d'engagement des utilisateurs finaux;

(c) La disponibilité des ressources pour que le bureau sous-régional puisse renforcer ses activités d'assistance technique et de sensibilisation au bénéfice des États membres et des communautés économiques régionales.

### **Sous-programme 8 : Planification et administration du développement**

#### **Objectif de l'Organisation :**

(a) Améliorer la gestion du secteur public et l'orientation des résultats en matière de politique économique, d'analyse, de suivi, d'évaluation du développement telles que les pratiquent les gouvernements africains;

(b) Améliorer et renforcer la planification du développement par les gouvernements africains et les autres parties prenantes de développement associés.

#### **Réalisations escomptées**

#### **Indicateurs de succès**

(a) Renforcement de la capacité des États membres de la CEA à mieux analyser et gérer les politiques économiques

(a) (i) Augmentation du nombre de pays qui adoptent de nouvelles méthodes d'élaboration et d'analyse des politiques conformément aux recommandations et lignes directrices du sous-programme.

(ii) Augmentation dans la région Afrique du nombre d'institutions et de services du secteur public au niveau national ou sous-régional appliquant des politiques et méthodes de planification et d'analyse pertinentes suite au travail de l'Institut africain de développement économique et de planification.

(b) Renforcement de la capacité des États membres de planifier le développement et d'élaborer des politiques et des approches, notamment dans le domaine du développement local.

(b) (i) Augmentation du nombre de pays et de régions infranationales qui adoptent des politiques et des mesures ou mènent des activités dans le domaine de la planification du développement conformément aux recommandations du sous-programme.

#### **Stratégie**

15.90. La mise en œuvre de ce sous-programme relève de l'Institut africain du développement économique et de planification (IDEP) basé à Dakar (Sénégal). Dans le cadre de la réussite de son repositionnement récent pour renforcer et améliorer sa présence, sa visibilité, sa portée et sa pertinence, l'Institut entre dans l'exercice biennal 2014-2015 comme principale ressource de développement des capacités pour les gouvernements africains. L'Institut a diversifié ses programmes, introduit une ajout de valeur significative à son programme de formation et de renforcement des capacités, a intensifié sa visibilité comme centre de formation avancé en matière de gestion de l'économie et de la planification du développement, et a une meilleure incidence la fois par la pertinence de ses offres et le suivi post-formation de l'activité professionnelle de ses diplômés. La pertinence et l'importance du travail de l'Institut ont été récemment approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies avec l'approbation d'une hausse significative de la subvention annuelle pour ses activités en faveur des pays africains. En outre, dans le prolongement d'un processus initié en 2009 et qui s'est accéléré pendant l'exercice 2012-2013, l'Institut continuera de pousser l'intégration de ses programmes dans les activités de la CEA en

assumant l'entière responsabilité de toutes les activités de formation et de développement des capacités et des réunions de groupes d'experts en lien ou issues du travail de production de connaissances de la Commission.

15.91. Durant l'exercice biennal 2014-2015, la stratégie multiforme sera poursuivie pour atteindre ses objectifs stratégiques. Elle consiste notamment à :

(a) Adopter une pédagogie plus interactive au sein des programmes de formation et de développement des capacités de l'Institut et mener une diversification ciblée et continue de la gamme des modules offerts, notamment en matière de gestion économique, d'analyse des politiques, de suivi et d'évaluation, et de planification du développement;

(b) En collaboration avec les bureaux sous-régionaux de la CEA dans les cinq régions, établir des partenariats avec les universités, les institutions de formation pour le développement et les centres de recherche-développement locaux qui sont bien placés pour collaborer avec l'Institut pour dispenser ses programmes de formation et de développement des capacités aux niveaux local, national ou sous-régional;

(c) Renouveler les partenariats internationaux, aussi bien avec les organismes des Nations Unies qu'avec les institutions extérieures, dans le cadre de la stratégie programmatique de l'Institut afin qu'il joue un rôle de premier plan au sein de l'organisation et qu'il accueille les ateliers de renforcement des capacités et les réunions de groupes d'experts de tous les sous-programmes de la CEA;

(d) Décentraliser à dessein les activités de formation et de développement des capacités, en vue d'élargir dans des proportions significatives les occasions de participation à des stages de l'Institut, accroissant ainsi la portée, la présence et la visibilité du travail de celui-ci;

(e) Recruter activement des participants au sein du secteur privé et du corps législatif, ainsi que d'organisations non gouvernementales et de groupements de la société civile s'occupant de développement, en reconnaissance de la montée de l'importance au fil du temps des acteurs de développement non étatiques en Afrique;

(f) Intensifier les activités de formation de formateurs, afin d'augmenter la disponibilité en interne de personnes ressources susceptibles de contribuer à l'acquisition et au renouvellement de talents chez leurs collègues travaillant dans des institutions de développement stratégique;

(g) Faciliter les travaux de recherche sur les politiques, la concertation, les services consultatifs et la diffusion des politiques en complément à la mission de formation et de développement des capacités de l'Institut ;

(h) Investir les ressources nécessaires pour faire de la bibliothèque de l'Institut le premier centre de ressources en matière de publications primaires et secondaires sur la planification du développement en Afrique;

(i) La promotion au sein du continent de la mutualisation de l'apprentissage et de l'expérience du développement, au travers de l'organisation de visites d'étude conçues pour aider à résoudre des problèmes spécifiques;

(j) Offrir des programmes ciblés de développement des capacités, visant de jeunes fonctionnaires et des femmes cadres faisant carrière dans la gestion économique, l'analyse politique et la planification du développement;

(k) Offrir un nombre croissant de cours sur mesure conçus pour satisfaire les besoins particuliers des gouvernements et institutions qui en font la demande, y compris les CER qui constituent le fondement du programme de développement de l'Afrique.

### **Facteurs extérieurs**

15.92. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

(a) Les gouvernements africains et leurs cadres moyens et supérieurs spécialistes du développement continuent à patronner ses activités et à solliciter ses services;

(b) Les gouvernements africains maintiennent le paiement de leur contribution au budget ordinaire de l'IDEP;

(c) La subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU, est, à tout le moins, maintenu au niveau de l'allocation exercice biennal 2012-2013;

(d) L'intégration plus poussée du programme de l'Institut dans les activités de la CEA se poursuit selon la nouvelle orientation et la stratégie institutionnelle poursuivie par la Commission et dans lesquelles l'Institut joue un rôle clef en matière d'activités de formation et de développement des capacités;

(e) Les partenaires de développement internationaux continuent à apporter leur soutien (financier et autre) à l'activité de l'Institut.

### **Sous-programme 9 : Politique de développement social**

**Objectif de l'Organisation :** Favoriser un développement humain et social durable, équitable et sans exclusive, conformément aux engagements et aux cadres convenus au plan international et régional

#### **Réalisations escomptées**

(a) Renforcement des capacités des États membres à intégrer les préoccupations de développement humain dans les politiques et stratégies, avec un accent particulier sur l'emploi, la protection sociale, de la population et de la jeunesse conformément aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les OMD

(b) Renforcement de la capacité des États membres à améliorer les politiques, la législation et les stratégies favorisant compris la planification urbaine, la gestion et le développement

#### **Indicateurs de succès**

(a) Augmentation du nombre d'États membres intégrant l'emploi ou la protection sociale, ou les questions liées aux populations ou aux jeunes dans les politiques ou stratégies nationales conformément aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et en fonction des travaux de recherche et de plaidoyer de la CEA

(b) Augmentation du nombre de pays intégrant, partiellement ou totalement, les principes d'urbanisation durable, préconisée par la CEA, dans les politiques ou les lois ou les stratégies dans les pays ciblés

## **Stratégie**

15.93. Ce sous-programme relève de la Division de la politique de développement social. Sur le plan stratégique, il s'attachera à l'emploi, la protection sociale ainsi que le développement humain et social. Le sous-programme mettra également l'accent sur les questions liées à la jeunesse, à la population et à l'urbanisation

15.94. Le sous-programme visera à accélérer la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et les conclusions de la Conférence de Rio+20. Cette stratégie s'emploiera essentiellement à entreprendre des travaux de recherche et d'analyse qui aideront les pays africains à concevoir des programmes et des politiques nationales, sous-régionales et régionales appropriés pour assurer une protection sociale adéquate, en particulier la création de possibilités d'emploi des jeunes et pour accélérer le processus de réduction de la pauvreté et le développement économique et social global. En outre, la stratégie sera axée sur la recherche factuelle et le dialogue politique sur le développement humain et social en vue d'améliorer les indicateurs sociaux des pays africains. Le sous-programme va également entreprendre des recherches stratégiques, la documentation des meilleures pratiques et le partage des connaissances dans divers domaines sectoriels de développement humain et social.

15.95. Pendant l'exercice biennal, le sous-programme va aussi entreprendre des études de fond sur les mouvements de population, y compris les mouvements migratoires internes et internationaux et les transferts de population et aménagements de peuplement, ainsi que leurs liens avec le développement économique et social.

15.96. Compte tenu de l'intensification de l'urbanisation dans la plupart des pays africains, le sous-programme axera ses recherches, ses travaux normatifs et analytiques sur les défis de l'urbanisation. Pour accroître la productivité et la croissance, la stratégie se concentrera sur les questions transversales liées à l'urbanisation, y compris les lacunes en termes d'infrastructures, l'accès aux services, les taudis urbains, l'eau et l'assainissement, l'environnement et le logement. Le sous-programme va produire des documents d'orientation sur la viabilité financière de l'urbanisation, l'amélioration de la gouvernance et de la capacité des pays africains à gérer l'urbanisation.

## **Facteurs extérieurs**

15.97. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes :

(a) Les États membres allouent les ressources humaines et sociales nécessaires à la mise en œuvre des cadres d'orientation mis en place aux niveaux régional et international en matière de développement social, en particulier les engagements adoptés à l'issue de la conférence ministérielle d'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement 20 ans après, ainsi que les cadres d'orientation mis en place par l'Union africaine concernant le développement social, les migrations internationales, le vieillissement, la famille et les personnes handicapées, et les engagements pris en faveur du programme du NEPAD;

(b) Les États membres prennent des mesures pour fournir en temps voulu les données et les rapports nécessaires au sous-programme;

(c) Les partenaires sont disposés à collaborer et à harmoniser leurs efforts pour appuyer la CEA, les États membres et les communautés économiques régionales.

## **Resolutions de l'Assemblée générale**

- 55/2 Déclaration du Millénaire
- 57/2 Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
- 58/142 Participation des femmes à la vie politique
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005
- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
- 64/215 Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté
- 64/222 Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
- 64/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
- 65/1 Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
- 65/10 Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- 65/173 Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
- 65/174 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 65/175 Coopération pour le développement industriel

- 65/214 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 65/218 Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
- 65/240 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 65/264 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie
- 65/274 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- 65/278 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 65/280 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 65/284 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 66/137 Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme
- 66/139 Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies
- 66/155 Le droit au développement
- 66/158 Le droit à l'alimentation (sous-programme 2)
- 66/161 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/214 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

(2008-2017)

- 66/216 Participation des femmes au développement
- 66/217 Mise en valeur des ressources humaines
- 66/219 Coopération Sud-Sud
- 66/220 Développement agricole et sécurité alimentaire
- 66/222 Année internationale de l'agriculture familiale (2014)
- 66/223 Vers des partenariats mondiaux
- 66/224 Autonomisation des populations et développement
- 66/161 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 1999/5 Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités
- 2004/246 Coopération régionale
- 2007/4 Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- E/2009/L.12 Projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2009, présentée par le Président du Conseil (Mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale)
- 2009/6 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
- 2009/19 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- 2009/20 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité

- 2009/29 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2009/32 Pays africains qui sortent d'un conflit
- 2011/6 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 2011/7 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2011/8 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
- Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*
- 844(XXXIX) Repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique
- 868(XLIII) Examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique
- 853 (XL) Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
- 862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures
- 880 (XLIV) Objectifs du Millénaire pour le développement
- 866 (XLII) Objectifs du Millénaire pour le développement
- 870 (XLIII) Changements climatiques et développement en Afrique
- 872 (XLIII) Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique
- 878 (XLIII) Initiatives visant à favoriser le développement de l'Afrique
- 881 (XLIV) Renforcer l'appui de l'ONU en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités et du Programme du NEPAD
- 883 (XLIV) Mécanisme africain de mutualisation des risques: Un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes
- 885 (XLIV) Financement de la santé en Afrique
- 886 (XLIV) Flux financiers illicites (Sous-programmes 1 et 3)

**Sous-programme 1**  
**Analyse macroéconomique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 48/180 L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable
- 54/197 Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement
- 66/210 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 66/119 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 66/187 Système financier international et développement
- 66/189 Viabilité de la dette extérieure et développement
- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
- 65/314 Modalités du quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement
- 66/216 Participation des femmes au développement
- 65/146 Mécanismes innovants de financement du développement
- 65/313 Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 65/286 Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés  
54/128 Lutte contre la corruption
- 54/204 Les entreprises et le développement  
60/34 Administration publique et développement
- 62/7 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les

gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

- 64/82 Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme
- 64/116 L'état de droit aux niveaux national et international
- 64/148 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 66/163 Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation
- 66/169 Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme
- 66/152 Enhancement of international cooperation in the field of human rights
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 65/75 Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites
- 65/94 Les Nations Unies et la gouvernance mondiale
- 65/123 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
- 65/169 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoir d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 66/209 Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2004/64 Conférence internationale sur le financement du développement
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous
- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2009/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 2011/9 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

- 2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud
- 2005/3 Administration publique et développement
- 2009/23 Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- 2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité
- 2009/33 Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 869 (XLIII) Examen régional africain des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 848 (XL) Financement du développement
- 862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures
- 865 (XLII) Crise financière et économique mondiale
- 876 (XLIII) Mise en place des institutions financières africaines
- 879 (XLIV) Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique
- 886 (XLIV) Flux financiers illicites

**Sous-programme 2 : Intégration régionale et commerce**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 58/201 Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 65/153 Suite donnée à l'Année internationale de l'assainissement, 2008
- 65/151 Année internationale de l'énergie durable pour tous

- 65/175           Coopération pour le développement industriel
- 66/185           Commerce international et développement
- 66/190           Produits de base
- 66/210           Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/94            Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-quatrième session
- 66/214           Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 66/223           Vers des partenariats mondiaux
- 66/216           Participation des femmes au développement
- 65/175           Coopération pour le développement industriel
- 57/271           Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après
- 66/68            Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et à des instruments connexes
- 66/158           Le droit à l'alimentation
- 66/195           Les technologies agricoles au service du développement
- 64/198           Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015
- 65/154           Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013)
- 66/198           Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/199           Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 66/202           Convention sur la diversité biologique
- 66/205           Développement durable dans les régions montagneuses
- 66/206           Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 66/220           Développement agricole et sécurité alimentaire
- 66/197           Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

66/220 Développement agricole et sécurité alimentaire

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2011/12 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
- 2011/25 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 818 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique
- 819 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique
- 822 (XXXI) Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales
- 847 (XL) Aide pour le commerce
- 867 (XLIII) Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique
- 800 (XXX) Stratégie et Plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique
- 801 (XXX) Sécurité et autosuffisance alimentaires en Afrique
- 877 (XLIII) Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique  
**Sous-programme 3**  
**Innovation, technologie et gestion des ressources naturelles de l'Afrique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 54/214 La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de

l'Afrique centrale

- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification, 2006
- 62/8 Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques
- 66/200 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 65/158 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 64/201 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
- 66/201 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 50/102 Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique
- 57/4 Coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 65/311 Multilinguisme
- 62/217 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
- 65/41 Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale
- 65/68 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
- 66/184 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 64/211 Création d'une culture mondiale de la cyber sécurité et évaluation des efforts nationaux visant à protéger les infrastructures essentielles
- 66/211 Science et technique au service du développement

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2009/7 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2011/16 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2011/17 Science et technologie au service du développement

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 758 (XXVIII) Le rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable
- 766 (XXVIII) Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration en Afrique
- 789 (XXIX) Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable de l'Afrique
- 795 (XXX) Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique
- 812 (XXXI) Mise en œuvre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI)
- 817 (XXXI) Conférence régionale africaine sur la science et la technologie
- 887 (XLIV) Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique
- 870 (XLIII) Changements climatiques et développement en Afrique
- 884 (XLIV) Changement climatique et développement durable en Afrique

**Sous-programme 4 : Statistique**

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques

*Résolution de la Commission économique pour l'Afrique*

- 849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique
- 871 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- 882 (XLIV) Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

**Sous-programme 5 : Renforcement des capacités**

**Assemblée générale**

- A/RES/66/286 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- A/RES/65/274 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

- A/RES/65/284 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- A/RES/64/258 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- A/RES/63/310 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- A/RES/63/267 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2011/26 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2007/28 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2004/16 Réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

**Sous-programme 6 : L'égalité hommes-femmes et les femmes dans le développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/229 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 66/129 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 65/187 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 65/189 Journée internationale des veuves
- 65/190 Traite des femmes et des filles
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 66/131 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 66/128 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 66/140 Les petites filles

- 66/216 Participation des femmes au développement
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 1998/12 Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/12 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/13 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 2011/5 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

**Sous-programme 7 : Activités sous-régionales pour le développement**

**Composante 1 : Activités sous-régionales en Afrique du Nord**

**Composante 2 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest**

**Composante 3 : Activités sous-régionales en Afrique centrale**

**Composante 4 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Est**

**Composante 5 : Activités sous-régionales en Afrique australe**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

- 65/90 Renforcement de la sécurité et de ma coopération dans la région de la Méditerranée
- 66/201 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 66/214 Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2011/7 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2011/12 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
- 2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 828 (XXXII) Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets: renforcement de la présence de la Commission économique pour l'Afrique dans les sous-régions
- 830 (MFC 1 A) Réforme des commissions régionales: Relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée à la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité ministériel de suivi)
- 874 (XLIII) Renforcement des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
- 849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique
- 871 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- 882 (XLIV) Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

### **Sous-programme 8 : Planification du développement et administration**

#### *Résolutions du Conseil économique et social*

2011/13 Institut africain de développement économique et de planification

#### *Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

799 (XXX) Promotion du développement humain en Afrique

839 (XXXV) Institut africain de développement économique et de planification

846 (XXXIX) Institut africain de développement économique et de planification

851 (XL) Institut africain de développement économique et de planification

875 (XLIII) Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification

### **Sous-programme 9 : Politiques de développement social**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

47/5 Proclamation sur le vieillissement

49/128 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement

50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

50/107 Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde

62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

66/172 Protection des migrants

66/229 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif

S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

- S-24/2 Nouvelles initiatives de développement social
- 66/135 Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique
- 66/121 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 66/124 Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées
- 66/127 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 64/134 Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse: dialogue et compréhension mutuelle
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/123 Rôle des coopératives dans le développement social
- 66/141 Droits de l'enfant
- 66/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 65/273 Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015
- 66/126 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 65/267 Organisation de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse
- 65/152 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 65/312 Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 65/277 Déclaration politique sur le VIH/sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida

- 65/238 Portée, modalités, forme et organisation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
- 65/234 Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
- 65/186 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà
- 65/183 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 65/170 Migrations internationales et développement
- 65/163 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 1997/2 Migrations internationales et développement
- 2001/42 Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté
- 2003/13 Coopération nationale et internationale au service du développement social : réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2007/27 Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 748 (XXVIII) Population, famille et développement durable
- 832 (XXXIII) Le VIH/sida en Afrique

2007/1	Le changement de la structure par âge de la population et ses conséquences sur le développement
2010/1	Santé, morbidité, mortalité et développement
2011/1	Fécondité, santé procréative et développement
2011/101	Commission de la population et du développement : thèmes retenus en 2013 et 2014